

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-trois septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, Mme PONTOIZEAU Nadia, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean ; Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absent :

M. PALVADEAU Christian

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :

M. CHARRIER Miguel, M. JOLIVET Grégory, Mme LOZET Christel et Mme ROBERT DUTOUR Diane.

A été élue secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Direction générale des services

DÉLIBÉRATION N°2021_074 DU 23 SEPTEMBRE 2021

OBJET : Plan de relance – Transformation Numérique des collectivités territoriales – Définition d'une stratégie digitale progressive et humaine – Approbation du plan de financement.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU le budget communal;

Considérant le plan de relance présenté le 3 septembre 2020 par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire de la covid 19 dans les secteurs de l'écologie, l'économie et la cohésion sociale;

Rapporteur : Mme Laure BURGAUD, conseillère municipale

EXPOSÉ

Dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat soutien des projets de collectivités territoriales ayant pour ambition de :

- Soutenir la transformation numérique des territoires,
- Mettre en place des solutions pérennes pour engager une vraie transformation,
- Promouvoir une administration de qualité, responsable, inclusive et innovante à travers des projets intégrant les enjeux numériques d'interopérabilité, accessibilité, réversibilité, sobriété et sécurité,
- Renforcer les collaborations entre l'Etat et les collectivités en matière de transformation numérique.

La Ville de Saint-Jean-de-Monts se tourne vers l'avenir et souhaite prendre le virage de la transformation numérique au service du quotidien des usagers, des administrés, des Montois et des agents de la commune.

Souhaitant faire de la transformation numérique un levier de modernisation et de qualité de service, la municipalité fait acte de candidature à l'appel à projet national et défend un projet de « définition de la stratégie digitale progressive et humaine de la collectivité »

Les grands enjeux poursuivis par cette démarche sont les suivants :

- Une action publique plus efficiente,
- Un service public de qualité et accessible à tous,
- Une relation à l'utilisateur repensée,
- Un développement du travail collaboratif.

L'ambition du projet est de dessiner une stratégie digitale au service :

- D'un parcours usager simplifié au quotidien,
- D'une implication citoyenne dans la vie de la cité,
- D'un exercice facilité de leurs missions pour les agents municipaux et élus.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité souhaite recourir à un prestataire extérieur spécialisé.

La mission confiée consiste en :

- L'élaboration d'un état des lieux du système d'information,
- La proposition de scénarios d'évolution,
- La définition d'un plan d'actions opérationnel et chiffré.

Un accompagnement à la mise en œuvre pourrait être sollicité dans un second temps.

La volonté est d'aborder le défi de la transition numérique de manière construite, réfléchie et programmée, sans succomber à la tentation de superposer des produits « standards ». Le volet humain de la transformation numérique est primordial. Aussi, le développement de la culture managériale de la collectivité devra intégrer les enjeux de bienveillance, de portage du sens, d'exemplarité, d'innovation et d'ouverture.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Financements	Montant (en € HT)	%
Etat – France Relance	23 879	80
Commune de Saint-Jean-de-Monts (autofinancement)	5 969	20
TOTAL	29 848	100

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet de définition de la stratégie digitale progressive et humaine de la Ville de Saint-Jean-de-Monts ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toute aide financière concernant ce projet ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-quatre septembre deux mille vingt et un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,**

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.